REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat intercommunal à vocation unique - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE L'OUEST DE LIMOGES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20003942800012

POSTE COMPTABLE : CFP LIMOGES BANLIEUE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET : CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE L'OUEST DE LIMOGES (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	1.5
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	•
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	Danie Gojer
	24
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics crees C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet Sans Objet
	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	a
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Cas états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE L'OUEST DE BP
87075 LIMOGES 2021
CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE L'OUEST DE LIMOGES

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	14 828
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valéurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Fiscal Financier		potentiel financier par habitants de la strate	
. (00,0	0,00	0,00	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	30,40 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	69,60 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

.

Dans l'erisemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'aglit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	Ī
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- l L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I cl-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) budgétaires .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

or transfer

A THE PRINT

- (4) A compléter par un seul des deux choix sulvants :
 - semi-budgétaires (pas d'Inscription en recette de la section d'Investissement),
 - budgétaires (délibération n° du),
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FO	NC	TIC	'nΝ	INF	M	F١	17
					-171		

-		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V О Т Е	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	310 250,00	279 623,07			
0	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) · 0,00 í	(si excédent) 30 626,93			
S	=		=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	310 250,00	310 250,00			
•	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 726,00	3 295,17			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
TS	(2)	0,00	4 430,83			
F	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 726,00	7 726,00			
_		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	317 976,00	317 976,00			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

U DDECENTATION OF THE PROPERTY	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	T T
SECTION DE FONOTIONNET DE BODGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A 2
	AZ

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.		Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Charges à caractère général	0,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	295 700,00	295 700,00	295 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00	Total des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	305 550,00	305 550,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	305 550,00
67 68	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 404 83	1 404,83	1 404,83
	Dotations provisions seml-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	·	
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0.00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	306 954,83	306 954,83	306 954,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	į (E	And the second	0,00	0,00	0,00
043		0,00		3 295,17	3 295,17	3 295,17
	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total c	les dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00		3 295,17	3 295,17	3 295,17
	TOTAL	0,00	0,00	310 250,00	310 250,00	310 250,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 310 250,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.		Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0.00	vote)
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	85 000,00	.,	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	194 623,07	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	′ I	194 623,07	194 623,07
	Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00		279 623,07	279 623,07	279 623,07
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00		0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles de fonctionnement	0.00	0,00	279 623,07	279 623,07	279 623,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0.00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		, , ,	·	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement		A COLOR TO SERVICE	0,00	0,00	0,00
. 3107		0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	279 623,07	279 623,07	279 623,07

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 30 626,93 = TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 310 250,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II DDFOTAIR TO THE TOTAL TOTAL TO THE TOTAL THE TOTAL TO THE TOTAL TOT	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	r.
CECTION PURPLE DE DOUDOL	<u></u>
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	4.2
	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	2.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 726,00	1 ' 1	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (6)	0,00	0,00		7 726,00	7 726,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	· ·	0,00	0,00
		· · · · · ·	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	7 726,00	7 726,00	7 726,00
10 13	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Participat° et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
Total d	<u>es dépenses réelles d'investissement</u>	0,00	0,00	7 726,00	7 726,00	7 726,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimonlales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	7 726,00	7 726,00	7 726,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 726,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
22 '	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
_	Total des recettes d'équipement	0,00	0.00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0.00	0.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0.00	0,00 0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0.00	0,00		0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00
Total de	es recettes réelles d'investissement	0,00	0.00	0,00	0.00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		3 295,17	3 295,17	3 295,17
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre d'investissement	0,00		3 295,17	3 295,17	3 295,17

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
\	TOTAL	0,00	0,00	3 295,17	3 295,17	3 <u>295,17</u>
		R 001 SOLDE D'EX	ECUTION POSIT	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	4 430,83
	<u> </u>					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					7 726,00	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 295,17

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seui le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

ļ	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 800,00	A STATE OF THE STA	9 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	295 700,00	The state of the s	·
014	Atténuations de produits	0,00		295 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	F0.00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	50,00		50,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 404,83	0,00	1 404,83
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0.00	3 295,17	3 295,17
ì			0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0.00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0.00	·
Dá	poposo de fenetia una una tarta de la	The second secon	0,00	0,00
De	<u>penses de fonctionnement – Total</u>	306 954,83	3 295,17	310 250,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	= =
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 250,00

+

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) **TOTAL** 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0.00 0,00 13 Subventions d'investissement 0,00 0,00 0,00 Provisions pour risques et charges (5) 15 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 budgétaire) 0.00 0,00 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 18 (8) 0,00 0.00 Total des opérations d'équipement 0,00 0,00 198 Neutral. amort. subv. équip. versées 0,00 0.00 20 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 0,00 0,00 0,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 21 Immobilisations corporelles (6) 7 726,00 0,00 7 726,00 22 Immobilisations reçues en affectation (6) 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours (6) 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0.00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0,00 45... Total des opérations pour compte de tiers (7) 0.00 0,00 0,00 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0.00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 3... 0,00 0,00 0,00 020 Dépenses imprévues 0,00 0,00 <u>Dépenses d'investissement – Total</u> 7 726,00 0,00 7 726,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 726,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) SI la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0.00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	85 000,00		85 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0.00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	194 623,07		194 623,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0.00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0.00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0.00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	279 623,07	0,00	279 623,07

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	30 626,93
	lord gen
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 250,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 295,17	3 295,17
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	A SWEET STREET	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	3 295,17	3 295,17

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 430,83
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 726,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, Il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Channes à serretion ménéral	0.00	0.000.00	9 800,00
60622	Charges à caractère général Carburants	0,00 0,00	9 800,00 100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures de petit equipement	0,00	800,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 700,00	1 700,00
6135	Locations mobilières	0,00	200,00	200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	400,00	400,00
6156	Maintenance	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	0,00	800,00	800,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	250,00	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	- 0,00	100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	0,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	700,00	700,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	295 700,00	295 700.00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	46 000,00	46 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	4 600,00	4 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	87 000,00	87 000,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	78 500.00	78 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	23 000,00	23 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations aux A.G.S.E.D.T.C. Cotisations pour assurance du personnel	0,00	8 000,00	8 000,00
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux	0,00	1 500,00	1 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	900,00	900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	200,00	200,00
014		0.00	0,00	0,00
	Atténuations de produits	0,00		50,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	50,00	
65888	Autres		50,00	50,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
ТОТ	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	0,00	305 550,00	305 550,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0.00	1 404,83	1 404,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 404,83	1 404,83
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	306 954,83	306 954,83
	=a+b+c+d+e	A	2.20	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	3 295,17	3 295,17
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	3 295,17	3 295,17
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	3 295,17	3 295,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
y -19	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	3 295,17	3 295,17
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00	310 250,00	310 250,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 250,00

ļ	<u>Détail du calcul des ICNE au</u>	<u>u compte 66112 (5)</u>
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

0,00 = Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires. (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	III A
DETAIL DEGREE DE	I AZ 🛚

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
_70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	85 000,00	85 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	85 000,00	85 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0,00	194 623,07	194 623.07
7473 <u>747</u> 41	Participat° Départements Participat° Communes du GFP	0,00 0,00	14 000,00 180 623,07	14 000,00 180 623,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	0,00	279 623,07	279 623,07
76	Produits financiers (b)	0,00	0.00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0.00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0.00	0,00
1900	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	0,00	279 623,07	279 623,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0.00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0.00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0.00	0.00	0,00
T	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	279 623,07	279 623,07

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	30 626,93
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 250,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B,
- (3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouveiles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

	TUBORT	1 III
F	III – VOTE DU BUDGET	
ì	111 - VOIL DO DODO	l B1
-1	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	
t	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEL ELISSE	
- 1	SCOTION DILITAGE	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0.00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0.00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	7 726,00	7 726,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	2 000,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0.00	5 726,00	5 726,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	7 726,00	7 726,00
	Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et creances rattachées	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0.00	0,00
020	Total des dépenses financières	0,00		0,00
	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	7 726,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	7 726,00	
<u> </u>		0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
\\\\\	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)		0.00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00		7 726,00
TOTAL D	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	7 726,00	+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	7 726 00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 1 20,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, 1-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de Ilaison ; affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0.00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	3 295,17	3 295,17
28188	Autres immo. corporelles	0,00	3 295,17	3 295,17
TOTAL DE	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 295,17	3 295,17
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	3 295,17	3 295,17
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	3 295,17	3 295,17

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 430,83
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 726,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapître des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

		111
ſ	III – VOTE DU BUDGET	B3
H	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	
ı i	DETAIL DEG OTHER SECTION OF THE PROPERTY OF TH	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	Biens de faible valeur	
1	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Instruments de musique	10	27/11/2013
L	Logicieis	13	1
L	Matériel de bureau et informatique	5	27/11/2013
Ĺ	Mobilier	5	27/11/2013
1	Sonorisation	10	27/11/2013
	Sononsation	10	27/11/2013

IV – ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1	İ

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

A4 (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
Art. (1) DEPENSE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES	0,00	ι 0,00
PROPRES		0,00	0,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631 1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681 1682	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérat° afférentes à l'emprunt Avances consolidées du Trésor Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
1687	Autres dettes s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 295,17	III 3 295,17
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	- 0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	3 295,17	3 295,17
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28188	Autres immo. corporelles	3 295,17	3 295,17
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép, sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 295,17	0,00	4 430,83	0,00	7 726,00

	Мо	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	ll .	0,00
Ressources propres disponibles	IV	7 726,00
Solde	V = IV – II (6)	7 726,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique,

						2	
	IV - ANNEXES	2	T1 A11 04/04/N		 	5	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU UN	-ORMATIONS - ET	AT DU PERSONN	EL AU UIVUIN				
	C1 – ETAT	T DU PERSONNEL AU 01/01/N	AU 01/01/N				
	CATEGORIES (2)	EMPI	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUK EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	T (4)
GRADES OU EMPLOIS (1)		SIO IGME	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À TEMPS	PERMANENTS À TEMPS NON		TITULAIRES	NON TITULAIRES	1
		COMPLET	COMPLET	00 0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		იი'ი	0010		000	00.0	00'0
		00'0	00,0	00'0	00,0	00.0	00,00
Directeur general des services		00,0	00,0	00.0	00'0	00,0	00'0
Directour denéral des services techniques		90,0	00.0	00.00	00'0	00'0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53			1.00	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			2067	5	100	00.0	1,00
	0	00'0	1,00	00,1	20.5	000	0.00
ADJOINT ADMINISTRATIF		00'0	00'0	0,00	00,0	8	366
FILIERE TECHNIQUE (c)		000	0.00	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE SOCIALE (d)			000	00'0	00,0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00,0	90,0	000	0.00	0,00	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	90,0	900	00.0	00'0
EILIERE SPORTIVE (a)		00'0	0,00	90'0	5	000	15.00
(5) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1		1,00	14,00	15,00	on'a	26,5	
FILIERE COLI URELLE (II)	B	00'0	00'6	00'6	0,00	00'6	5,00
AEA	<u> </u>	1,00	4,00	5,00	. 00,00	00,0	1,00
AEA PRINCIPAL AEA STAGIAIRE	8	00.00	00,1	186	0.00	0,00	00'0
FILERE ANIMATION (I)		00'0	onin	o o		00 0	00'0
		00'0	0,00	0,00			000
FILIERE POLICE (J)		00'0	00'0	00'0	00'0		20,0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1.00	15,00	16,00	00,7	9,00	16,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1 1 1					

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR; INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à trauteur de la quoité de travail prévue par la délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur pérfode d'activité sur l'année :

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 10 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent de travail = 80 % (quotité

^{%)} présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<u>\</u>	2
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)		CONTRAT
	(E)	(2)	Indice (8)	Euros		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					00'0	
AEA	B	CULT			00,0	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel
ANIM. Animation.
PM. Polica.
OTR: Missions non ratiachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros armuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (foi du 26 janvier 1984 motifiée):
3-1 - 'article 3, 'far alinea : accrossement temporatire d'activité.
3-2 - 'article 3, 'far alinea : accrossement temporatire d'activité.
3-3 - 'article 3, 'far alinea : accrossement temporatire d'activité.
3-4 - 'article 3, 'far alinea : accrossement d'activité.
3-7 - 'article 3, 'far alinea : accrossement d'activité.
3-8 - 'article 3, 'far alinea : accrossement d'activité.
3-7 - 'article 3, 'far alinea : accrossement d'activité.
3-8 - 'article 3, 'far alinea : accrossement se partiel ou indisponible (maladie, maternaties en montre de mois se avoirse sou la nature de mois se a 1000 habitants et des groupements composés de communes de mois se d'1000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 2000 habitants et des groupements de moins de 2000 habitants et des groupements de moins de 2000 habitants et des groupements de moins de 2001 habitants et des groupements de moins de 2001 habitants et des groupements de moins de 2001 habitants et des groupements de communes de moins de 2001 habitants et des groupements de propes de 2001 habitants de communes de moins de 2001 habitants de 2001

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article & décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES:

Pour : (S Contre : O Abstentions : (O

Date de convocation: 27/01/2021

Présenté par Le Président (1), Vree Brevident Maurice LEBONTET

A Isle, le 05/02/2021 Le Président, Ne De Sale

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Isle, le 05/02/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Madame COUDERT Aline	Houges
Madame FADAT Cécile	110
Madame JALLAIS Céline	TALS
Madame RABETEAU Emilie, Vice-Présidente	
Madame RAFFIER VIviane	170
Madame TERRACOL Maud	40
Monsieur BEGOUT Gilles, Président	
Monsieur CAMPOURCY Florian	W
Monsieur COLOMBET Pierre	
Monsieur IGOULZAN Jean-Michel	A to
Monsieur LEBOUTET Maurice, Vice-Président	
Monsieur PERIGAUD Karl	1

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Isle, le 09-02-2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.